

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE SYNDICAL DU 18 MARS 2015**

L'An Deux Mille Quinze, le dix-huit mars, à dix-neuf Heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : François DENISSIEUX, Martine GAUTHERON, Michelle HUVET, Pascal JOMAIN, Jean-Pierre JOURDAIN, Virginie MAS, Hervé MASSARDIER, Patricia MIQUET, Didier PIGNARD, Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS,

Madame Patricia MIQUET présente un pouvoir de Madame Christiane GUICHERD  
Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN présente un pouvoir de Monsieur Patrick FIORINI  
Monsieur Pascal JOMAIN présente un pouvoir de Monsieur Gérard EVANGELISTA

---

**Objet :**

**Compte  
administratif  
2014**

Considérant que le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Que son résultat reflète la gestion des finances du syndicat intercommunal pour l'exercice 2014.

Qu'il fait apparaître les résultats suivants :

- Dans la section de Fonctionnement, **un excédent cumulé de 535 786,73€**
- Dans la section d'Investissement, **un déficit cumulé de 240 316,03€**
- Des **restes à réaliser** à reporter en 2015 :
  - 75 986,80 € en dépenses
- Des charges et des produits rattachés en section de fonctionnement pour 7 570,49€ et 27 197,75€

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2014, le Président quitte la salle du conseil, le doyen, fait voter le Compte Administratif.

Après délibération, à l'unanimité

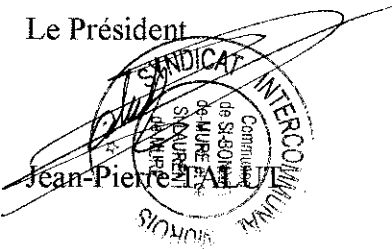
Le Comité Syndical :

- **ADOPTÉ** le Compte Administratif 2014.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au  
représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 18 mars 2015

Le Président  
  
Jean-Pierre BAULT  
SIM  
de Saint Laurent de Mure  
Syndicat Intercommunal  
de Saint Laurent de Mure  
et de Saint-Jean-de-Mur